



EDUCATION POPULAIRE



CITOYENNETE



LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE LA VIENNE

PROJET FÉDÉRAL

2025-2028

FÉDÉRATION VIENNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

PARTAGER

Les défis à relever

DEFINIR

Les enjeux pour la fédération

AGIR

Pour réaliser nos ambitions

MOT DU PRÉSIDENT

Au cœur de réseaux associatifs, sociaux, sportifs, culturels et en partenariat avec de nombreuses collectivités et acteurs institutionnels, la Ligue de l'Enseignement agit directement dans la Cité au service d'idéaux pour une société plus juste. Dans cette période incertaine où la montée des extrémismes, des fausses informations et des idées simplistes ne cessent de nous interpeller, notre mouvement se devait de faire face à ces nouveaux défis. Le projet fédéral nous a permis de réinterroger et de remettre en perspective nos orientations politiques.

En développant les problématiques d'une citoyenneté numérique et écologique.

En éduquant à l'esprit critique.

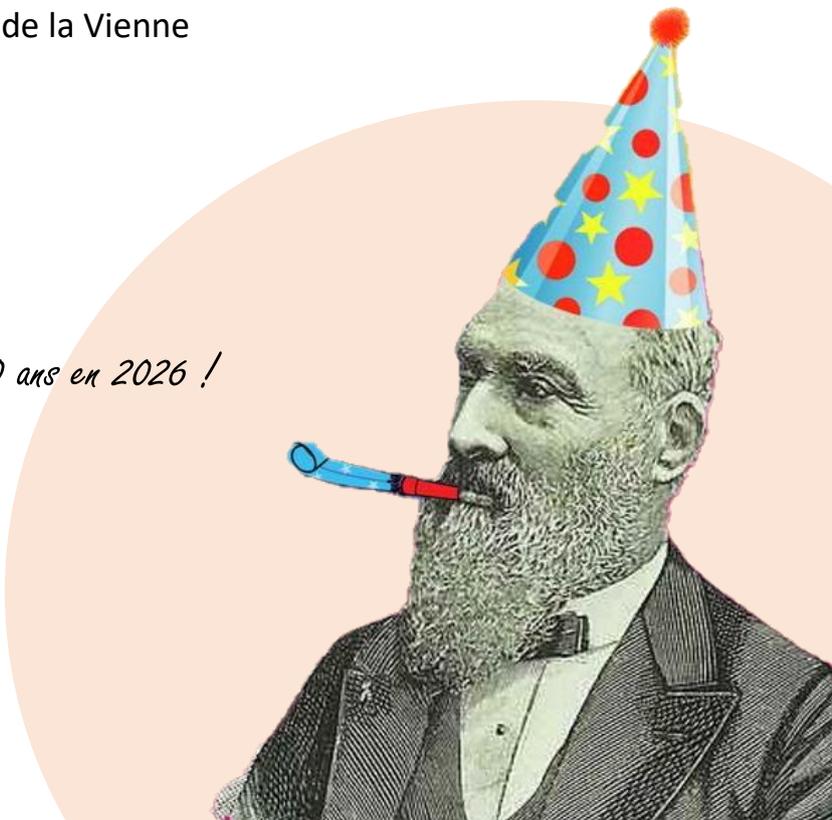
En restant sur nos fondements laïcs et républicains, ciments de notre vivre et de notre agir ensemble.

Notre objectif premier est toujours, par l'éducation populaire et par l'engagement associatif, la fabrique de citoyens actifs et éclairés dans une République plus fraternelle.

Le projet fédéral que nous sommes fiers de vous présenter, fruit d'un travail mené par les administrateurs et les salariés, est notre boussole qui nous oriente et nous dirige dans une direction claire et assumée pour les années à venir.

Philippe Le Merrer,
Président de la Ligue de l'Enseignement de la Vienne

La fédération de la Vienne fêtera ses 80 ans en 2026 !



PRÉAMBULE

La Ligue de l'enseignement de la Vienne, mouvement d'éducation populaire, souhaite faire découvrir et partager à travers ce projet fédéral son identité et les valeurs qui l'animent.

Ce projet fédéral inscrit la Ligue 86 dans son environnement territorial et témoigne de son adaptation face à une société en mutation. Concevoir ce projet a nécessité de redéfinir nos valeurs, nos missions et les priorités qui seront les nôtres pour les années à venir, définissant ainsi : ce que nous sommes, ce qui nous unit et ce vers quoi nous souhaitons aller.

Le projet fédéral est un outil de pilotage précieux pour les administrateurs bénévoles dans leur rôle politique, et pour les salariés chargés de sa mise en œuvre. Il donne le sens de nos interventions, fixe des objectifs atteignables et mesurables. Il représente le socle fondamental pour les différents projets et documents de la Ligue de l'Enseignement 86 qui peuvent être formalisés : projet éducatif, projet pédagogique, chartes d'engagement, support de présentation de la fédération etc.

Cette feuille de route nous engage tous, dans une démarche la plus collective possible.

Nous formulons le vœu que nous puissions nous l'approprier et le faire vivre dans toutes ses dimensions.

Une évolution positive pour la Ligue de l'Enseignement 86

Le dernier projet fédéral de la Ligue de l'Enseignement de la Vienne concourait de l'année 2019 à l'année 2024. Il comprenait quatre axes d'orientations :

1. « Promouvoir et partager les valeurs portées par la Ligue »
2. « Renforcer notre rôle fédératif auprès de notre réseau »
3. « Renforcer notre lien avec l'école »
4. « Développer nos activités dans le cadre de l'ESS »

Au cours des quatre dernières années, la Ligue de l'Enseignement de la Vienne a adapté son projet fédéral face aux défis sociaux, politiques et économiques, comme la perte d'un village vacances, la crise sanitaire, et la fragilité de l'enseignement public. Elle a renforcé sa présence dans les communes rurales, ses actions en faveurs de l'engagement et du soutien aux associations, ses partenariats en tant que mouvement complémentaire de l'école et s'est affirmée en tant que mouvement d'idées.

L'équipe s'est agrandie et la création d'un pôle éducation a permis de développer de nouveaux partenariats, notamment dans la lutte contre le harcèlement scolaire. En 2024, la gestion du multi-accueil Montam'Tam à Montamisé a été reprise, permettant d'élargir le projet fédéral au secteur de la petite enfance.

Les priorités restent la préservation de l'éducation populaire, la laïcité, l'accès à l'éducation et au sport, ainsi que la dynamique fédérative. L'importance de l'association et du travail collectif salariés et bénévoles a conduit à la création de commissions thématiques et à une meilleure compréhension du fonctionnement de la Ligue. Toutefois, il est nécessaire de continuer à renforcer notre rôle fédératif, auprès des associations et des partenaires.

« C'est en se mettant à l'œuvre qu'on découvre ce qu'on vaut, ce qu'on sait, en un mot, ce qu'on est. »

ALAIN – Éléments de philosophie 1916

MÉTHODE DE CONSTRUCTION ET RÔLE DE LA COMMISSION PROJET FÉDÉRAL

Une commission désignée par le Conseil d'Administration a été chargée de mettre en place la démarche d'élaboration du projet fédéral. Cette commission composée d'administrateurs et de salariés a choisi d'engager un travail le plus coopératif possible entre tous les salariés et les administrateurs. Au côté du cabinet Setso, elle est restée garante de la démarche jusqu'à la validation du projet en Assemblée Générale de juin 2024.

A travers des ateliers participatifs, des questionnaires et des groupes de travail, le projet a petit à petit pris forme dans les esprits de chacun.

Tout au long de la mise en œuvre du projet fédéral 2024-2028, la commission assurera un suivi des actions, elle sera garante du respect des valeurs et des missions réaffirmées et constituera l'instance annuelle d'évaluation des orientations. Elle se réunira au moins une fois avant l'assemblée générale.

Les conseils d'administrations pourront être un espace d'échange entre salariés et administrateurs autour du projet fédéral.

Chaque assemblée générale portera une attention particulière aux orientations fixées, afin d'en assurer un suivi auprès des adhérents et partenaires.

Evaluation du Projet Fédéral

L'évaluation du projet fédéral est pilotée par la commission de suivi du projet fédéral qui se réunit au moins une fois par an. Les interrogations conduites avec les bénévoles, les salariés voire les adhérents permettront d'ajuster au mieux les actions et les moyens dédiés pour répondre aux orientations et objectifs du projet fédéral.

Chaque année, l'assemblée générale pourra être l'opportunité pour la Ligue de l'Enseignement de valoriser ses actions et de réaffirmer sa feuille de route auprès de ses adhérents et de ses partenaires.

“ LA LIGUE DE L’ENSEIGNEMENT EST UN MOUVEMENT NATIONAL RECONNU D’UTILITÉ PUBLIQUE, PARTENAIRE DE L’ÉCOLE LAÏQUE ”.

UN MOUVEMENT, UNE HISTOIRE

En 1866, Jean Macé crée la Ligue française de l’enseignement, formée avant tout pour rassembler et éduquer des citoyens, lorsque Louis Napoléon Bonaparte restaure l’Empire en 1852 et supprime la II^e République. En 1871, Jean Macé lance une pétition pour une « instruction gratuite, obligatoire et laïque » qui recueillera plus d’1,3 millions de signatures. Jules Ferry, soutenu par les Ligueurs Ferdinand Buisson, Paul Bert ou René Goblet, fait adopter les lois scolaires (1881 : gratuité de l’enseignement primaire / 1882 : instruction obligatoire et laïque / 1886 : laïcisation du personnel enseignant). Dix ans après, la Ligue de l’Enseignement est reconnue en tant qu’organisation républicaine par Léon Gambetta. Elle crée ensuite dans tous les cantons des associations laïques qui doivent être un instrument d’éducation civique et de coordination entre l’État et le citoyen.

1901 : la Ligue prend une part importante à l’élaboration de la loi sur les associations, votée le 1^{er} juillet.

1905 : si tous les Ligueurs sont d’accord pour une séparation des Églises et de l’État, ils divergent sur les modalités. Face à ceux qui, comme Émile Combes, veulent une loi contrôlant les églises, Aristide Briand fait voter, avec l’appui de Jean Jaurès, une loi qui précise « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes, sous les seules restrictions édictées dans l’intérêt de l’ordre public. (...) La République ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte »

1925 : après la guerre, la Ligue prend le sous-titre de Confédération générale des œuvres laïques scolaires, postscolaires, d’éducation et de solidarité sociale. Un an plus tard, il est décidé de créer une fédération par département (il en existe déjà 32 à l’époque). Portée par un grand rassemblement laïque, la Ligue retrouve un rôle déterminant dans la défense de l’école publique.

1928 : alors que les activités de loisirs se développent, en particulier avec le Front populaire, la Ligue crée des unions spécialisées : les activités sportives avec l’Union française des œuvres laïques d’éducation physique (Ufolep) en 1928 ; l’éducation artistique (Ufolea) en 1933 ; le cinéma (Ufocel) en 1934 ; les vacances (Ufo-patronage) en 1938 ; le sport scolaire (Usep) en 1939...

IV^e République : la Ligue de l’Enseignement bénéficie de liens renforcés avec le ministère de l’Éducation nationale. Elle développe des activités culturelles, sportives et sociales, en particulier en milieu rural, où les instituteurs jouent un rôle essentiel dans les amicales laïques, les ciné-clubs ou l’organisation des fêtes.

Ve République : la société française se transforme (urbanisation, consommation...) et avec elle la vie associative. L'animation socioculturelle devient une affaire de professionnels. Dans un contexte politique qui lui est hostile, la Ligue va traverser une période difficile. Les partisans de l'enseignement privé obtiennent une loi leur accordant un financement important pour associer les établissements privés au service public (loi Debré de 1959).

1968 - 1979 : c'est l'ère de l'animation socio-culturelle et la démocratisation des loisirs. Cette décennie représente une période où la Ligue de l'enseignement professionnalise progressivement ses différents secteurs d'activité pour répondre à l'institutionnalisation du temps libre.

1989 : au congrès de Toulouse, après de larges débats dans les fédérations départementales, la Ligue de l'enseignement considère qu'on ne peut réduire la laïcité à la seule querelle scolaire, et se prononce pour une laïcité conjuguant citoyenneté et solidarité dans une véritable démocratie. Suite à l'affaire du voile de Creil à la rentrée, elle organisera également les « Assises de la laïcité plurielle ».

2010 : Création du service civique, initié par Jacques Chirac à la suite des émeutes dans les banlieues. La Ligue de l'Enseignement s'est associée à la création de ce dispositif.

Cette même année, avec le Réseau français des villes éducatrices, les Francas et la FCPE, la Ligue est à l'initiative de « l'appel de Bobigny : vers un grand projet national pour l'enfance et la jeunesse » qui rassemble les principaux acteurs de l'éducation.

2016 : lors de son congrès de Strasbourg, marquant ses 150 ans, la Ligue réaffirme, dans sa déclaration solennelle, les trois piliers qui fondent son action : la laïcité, son grand combat ; l'éducation, sa grande cause ; et la démocratie, son idéal.

LES ACTIONS QUE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT MÈNE AU QUOTIDIEN SE FONDENT SUR TROIS GRANDS PILIERS :

- ✓ **La laïcité, comme combat ;**
- ✓ **L'éducation, comme grande cause ;**
- ✓ **Et la démocratie, comme idéal.**



UN MOUVEMENT, UNE HISTOIRE

Dès la fin du 19ème siècle, un cercle poitevin est créé, menant à diverses initiatives comme la fondation d'une bibliothèque populaire, la fondation d'une école primaire laïque de filles à Poitiers, l'envoi d'enfants défavorisés en colonies de vacances et l'aide aux écoles. En 1946, la Fédération des Œuvres Laïques de la Vienne (FOL) est constituée, regroupant des associations scolaires et des militants laïques, en majorité des enseignants du primaire. En 1968, les locaux actuels sont inaugurés grâce au travail de Guy Béchy, alors administrateur.

L'Union Sportive de l'Enseignement du premier degré (USEP) se distingue par un grand nombre d'écoles affiliées, des événements sportifs (de nombreux stages pour les enseignants, les fêtes des lendits, le cross USEP...) et des partenariats avec l'Éducation Nationale. Entre 1977 et 1981, la FOL participe à la création des maisons de quartiers de Beaulieu et Cap Sud, sollicité par Jacques Santrot alors Maire de Poitiers. En 1991, la FOL devient la Ligue F.O.L de la Vienne.

Des projets culturels tels que "Jeunes Scènes et Culture" sont lancés dans les années 1990, ainsi que des classes découvertes et des séjours au village vacances de Vouneuil-sur-Vienne. En 1999, la Ligue rejoint le programme "Lire et faire lire", un programme éducatif et culturel en faveur de la lecture, puis elle développe également le dispositif Culture en Herbe, destiné à la diffusion de spectacles dans les écoles rurales.

En tant qu'association et fédération qui rassemble les associations, la Ligue de l'Enseignement de la Vienne s'engage dans la création d'un Centre de Ressource pour les Bénévoles en 2005, créé en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et les services de l'Etat.

La Ligue de l'Enseignement de la Vienne assure quatre grandes fonctions en tant que fédération :

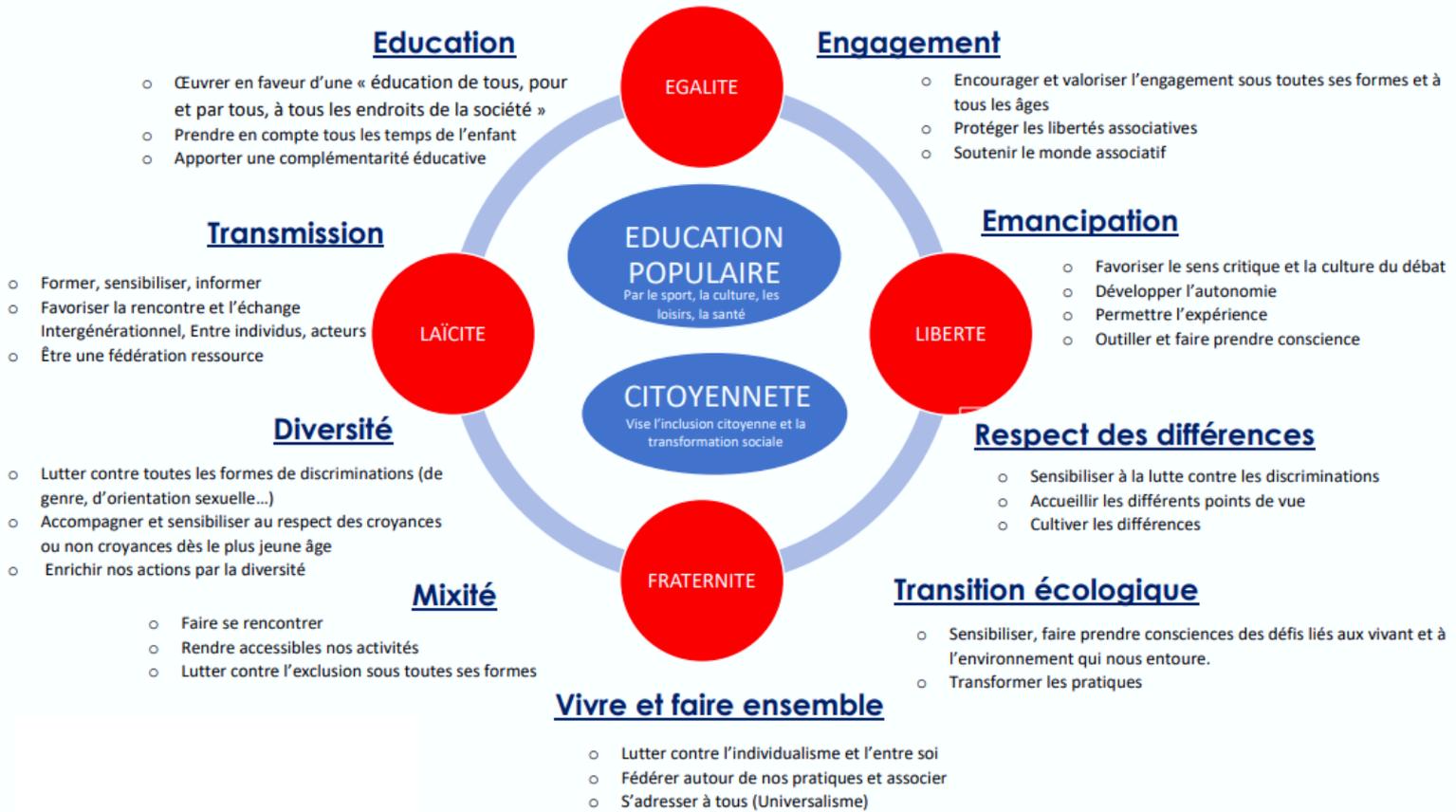
Fonction pilotage et coordination de projets : nous déployons de nombreuses actions en direction des publics, leur permettant une implication tout au long des parcours.

Fonction fédérative à travers l'appui et accompagnement des associations affiliées (ou adhérents individuels) : en tant que fédération, notre rôle est d'accueillir, animer, mettre en réseau, conseiller, former et outiller les réseaux associatifs qui adhèrent à la Ligue.

Fonction de représentation et sensibilisation : nous jouons un rôle de soutien et de messager auprès des pouvoirs publics et du grand public sur les missions qui nous animent. Notre mouvement peut prendre des positions politiques, interpeller ou contribuer à des plaidoyers.

Fonction d'opérateur d'établissements : La Ligue est propriétaire de son établissement et est opérateur en direct de plusieurs structures d'accueil collectif de mineurs ainsi qu'un espace multi-accueil. Un accueil de qualité de nos publics est garanti tout comme le lien de proximité avec nos partenaires, notamment les collectivités.





L'éducation populaire et la citoyenneté sont les fondements historiques du mouvement de la Ligue de l'Enseignement, ils sont la source de ses valeurs et de ses missions. Ces 2 piliers permettent d'ancrer et de régir l'ensemble des activités développées et à venir par la fédération 86.

LA NOTION D'ÉDUCATION POPULAIRE

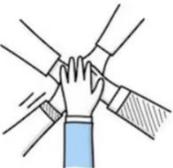
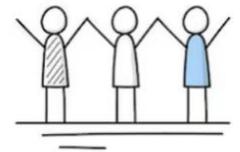
Nous sommes un mouvement qui a pour but de permettre le développement individuel et collectif par l'accès aux sports, aux loisirs, aux vacances, à la culture et au vivre ensemble, par tous et pour tous, tout au long de sa vie, à travers des échanges entre pairs et des pratiques participatives.

Nous cherchons à proposer des activités multiples et diverses contribuant à l'épanouissement de l'individu à tout âge et pour tout type de public. En considérant chaque individu comme étant à la fois formateur et apprenant, le partage des savoirs et des expériences permet de créer des liens entre citoyens, en complément de l'éducation classique.

LA NOTION DE CITOYENNETÉ

Nous avons pour intention de participer aux réflexions communes contribuant à la formation des citoyens actuels et futurs.

Nos actions doivent contribuer à soutenir la capacité individuelle de participation collective à la vie de la cité, aussi bien dans les droits et devoirs de chacun, en défendant l'universalité des valeurs quelles que soient les convictions, les croyances.



Actrice historique de l'ancrage de la République dans la société française, c'est tout naturellement que La Ligue de L'enseignement continue de défendre **LA LIBERTE, L'EGALITE, LA FRATERNITE ET LA LAÏCITE.**

La Ligue de l'enseignement, en valorisant l'éducation populaire et l'éducation à la citoyenneté, agit depuis sa création pour que la République garantisse la **liberté de conscience** et de pensée de chacun-e, pour qu'elle assure la **liberté d'expression** individuelle et collective, pour préserver la neutralité de l'Etat et l'égalité de tous les citoyens devant la loi sans distinction de religion. Pour la Ligue, **la laïcité** n'est pas un simple principe constitutionnel, c'est un projet de civilisation humaniste en faveur d'une société de paix.

La devise ne serait pas complète sans l'esprit de **fraternité** défendu par la Ligue de l'Enseignement. Elle remet au cœur, le lien de solidarité qui devrait unir tous les membres de la famille humaine et qui participent au même idéal. La solidarité se trouve bien souvent au cœur des projets des associations du réseau, elle exprime aussi ce que la fédération de la Vienne souhaite faire vivre entre les associations et structures affiliées.



“ ON NE NAÎT PAS CITOYEN, ON LE DEVIENT. ” *Spinoza*

NOS PRINCIPES D'ACTION À LA LIGUE 86

La ligue de la Vienne accompagne les acteurs éducatifs, les enfants, les jeunes, les familles, les formateurs et les animateurs, les élus et agents des collectivités locales, les associations dans une approche basée sur 9 principes d'action qui guident son engagement politique, et la conduite de ses activités :

1. Des actions qui doivent amener au **pouvoir d'agir de chaque individu en** participant et devenant acteur de la vie de la cité,
2. Des procédés d'intervention et d'action basés sur les **méthodes d'éducation populaire** (méthodes où le chemin de construction est aussi important que celui du résultat ; adaptables, réflexives, évolutives, ...)
3. Une **écoute active, attentive et inconditionnelle** des attentes et des besoins des personnes et des acteurs du territoire viennois,
4. Un **accueil inconditionnel et adapté** dans tous les établissements dont nous avons la responsabilité,
5. Des **réponses et des solutions** conduites sur-mesure, en coopération et co-construction avec les autres acteurs du territoire,
6. Une volonté **d'agir en proximité** en allant à la rencontre des interlocuteurs, au plus proche du terrain,
7. Un raisonnement s'inscrivant dans les spécificités de **l'économie sociale et solidaire** (modèles socio-économiques basés sur les principes démocratiques, de gestion désintéressée et d'utilité sociale)
8. Une dynamique centrée sur la notion de réseau. **S'associer** pour mutualiser, pour créer l'opportunité,
9. Un projet fédéral qui s'inscrit sur **un territoire**, faisant toujours lien avec les acteurs locaux.

“ S'ASSOCIER
EST UNE FORCE ”



LES DÉFIS REPÉRÉS POUR LES PROCHAINES ANNÉES

o Être un acteur qui agit pour la transition écologique

En 2025, la transition écologique doit devenir une priorité, aussi bien pour les sociétés que pour la planète. Les associations ont un rôle crucial à jouer dans ce processus, en adaptant leurs modes de fonctionnement et en soutenant la citoyenneté écologique. Le concept de transition écologique, développé par Rob Hopkins, repose sur des pratiques inspirées par des expériences locales visant à améliorer la résilience, favoriser une économie circulaire et réduire les émissions de CO2. Consciente de la nécessité d'agir, la Ligue 86 souhaite contribuer à relever ce défi dans le présent et l'avenir par le biais de leviers à sa disposition : l'éducation et la citoyenneté.

o L'éducation et la citoyenneté toujours au cœur du projet

Combattre le harcèlement

Le harcèlement est encore trop présent dans notre société et ses conséquences sont dramatiques sur l'évolution et le bien-être des enfants et des jeunes. Reconnu comme un délit depuis la loi du 2 mars 2022, sa lutte en milieu scolaire est renforcée par un plan interministériel 100% prévention, 100% détection, 100% solutions. Ce combat doit mobiliser tous les acteurs éducatifs sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. La Ligue de l'enseignement de la Vienne, aux côtés des équipes pédagogiques et des partenaires locaux, multiplie ses interventions pour prévenir et décrypter le mécanisme du harcèlement, informer sur les différentes ressources mobilisables et accompagner la mise en place d'actions concrètes.

Lutter contre les idées extrémistes

A l'échelle nationale, en 2022, la Ligue de l'Enseignement a réaffirmé avec force le projet de société qui rassemblait son réseau, à l'occasion de son Congrès. Le contexte de montée des idées et forces d'extrême-droite nous obligent à renforcer nos engagements grâce aux outils de l'éducation populaire. Par le biais de ses actions, La Ligue 86 défend bien l'idée que les enjeux politiques et de démocratie sont l'affaire de tous les citoyens, elle renforce la capacité d'agir de tous ceux et celles qui partagent ses idées et convictions.

Accompagner à la citoyenneté numérique

Le numérique est aujourd'hui présent dans tous les champs de la vie sociale. S'il peut être un accélérateur de liens et d'espaces de créativité et d'autonomie, il peut aussi être un amplificateur des inégalités, des enfermements, des conflictualités ou encore des nouvelles formes de discriminations. Il est de la responsabilité de La Ligue 86 d'accompagner les jeunes, les associations dans ses évolutions du numérique pour en faire un réel levier d'émancipation, d'engagement et d'éducation, via des pratiques raisonnées et sécurisées. La fédération propose des actions d'éducatifs aux médias veillant à la libre expression sans discriminations, encourage le développement de l'esprit critique face aux outils numériques tout en numérique.

Favoriser par l'engagement, la culture, les loisirs et le sport, l'épanouissement, le bien être du corps et de l'esprit, des enfants et des adultes

Le bien-être et l'éducation populaire sont étroitement liés, car l'éducation populaire cherche à promouvoir l'épanouissement individuel et collectif, et le bien-être en fait naturellement partie. L'éducation populaire, c'est avant tout un mouvement qui vise à démocratiser l'accès au savoir, à favoriser l'autonomie des individus et à leur donner les moyens de participer activement à la société. Elle met l'accent sur la solidarité, la participation, l'inclusion, et cherche à lutter contre les inégalités encore trop visibles dans notre société. Ce bien-être étant en permanence fragilisé, surtout chez les plus jeunes, les actions de la Ligue 86 par le biais du sport, des loisirs, de la culture et de l'engagement sont indispensables pour mieux « VIVRE ENSEMBLE » à tout âge.

o Être un acteur reconnu de la petite enfance

Acteur de tous les âges, la Ligue 86 inscrit son action dans le champ de la petite enfance avec la nouvelle gestion du multi accueil Montam'Tam. L'opportunité pour notre mouvement d'accompagner les structurations associatives (crèches parentales), de développer nos formations envers les professionnels de la petite enfance et renforcer notre partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale. Les structures de la petite enfance sont des espaces d'éveil, d'éducation et de lien avec les familles, des espaces propices aux interventions culturelles, sportives, éducatives de la Ligue 86.

o Sur notre territoire, être une fédération de coopération et de médiation entre les acteurs (associations, partenaires, collectivités, institutions...)

Les missions de la fédération s'inscrivent dans un esprit de coopération, fondé sur une vision partagée entre différents acteurs locaux. En tant que mouvement qui fédère la Ligue 86 créer la rencontre, l'échange de pratiques, l'opportunité de mutualiser un savoir-faire, des services dans un esprit d'intérêt général. Cette coopération s'étend dans les espaces urbains, périurbains, ruraux. Elle est essentielle au développement des actions de la Ligue de l'Enseignement et à la reconnaissance de ces actions. Au près de ces partenaires, mais aussi des associations affiliées, la fédération tien un rôle essentiel de médiation et de représentativité de son réseau, sur les territoires où elle rayonne, un rôle à renforcer face aux enjeux d'éducation citoyenne et aux défis des associations d'aujourd'hui et de demain.

o Célébrer les 80 ans de la fédération de la vienne

En 2026, la Ligue de l'Enseignement de la Vienne célébrera ses 80 ans d'histoire et d'actions sur le département. L'occasion de rassembler, fédérer, sensibiliser sur les enjeux qui animent les administrateurs et les salariés au quotidien et les valeurs de notre mouvement.



NOS AMBITIONS POUR LES PROCHAINES ANNÉES

Les enjeux identifiés permettent de déterminer des ambitions stratégiques propres à la Ligue de l'Enseignement de la Vienne. Ils s'inscrivent également dans une stratégie générale portée par la Confédération, dans la fidélité à son histoire et au regard de l'évolution de la société. La Ligue de l'Enseignement de la Vienne n'est pas qu'observatrice de son environnement, elle continue de s'engager au quotidien et pour les cinq prochaines années en renouvelant son projet fédéral. Comment faire mieux en lien avec nos missions réaffirmées ? Et face aux défis repérés ?



Le projet se structure autour de trois ambitions majeures :

1 “ RENFORCER LE RÔLE FÉDÉRATIF ET ENRICHIR NOTRE VIE ASSOCIATIVE ”

2 “ SOUTENIR LES COOPÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES SUR LE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL ”

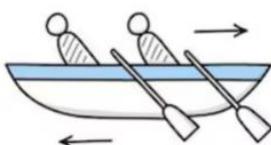
3 “ CONTRIBUER À RÉPONDRE AUX ENJEUX D'ÉDUCATION ET DE CITOYENNETÉ ”

AXE STRATÉGIQUE 1 : “ RENFORCER LE RÔLE FÉDÉRATIF ET ENRICHIR NOTRE VIE ASSOCIATIVE ”

Être une tête de réseau et fédérer c’est pour la Ligue de l’Enseignement mettre en synergie les acteurs adhérents et partenaires afin d’amplifier l’impact de l’éducation populaire et citoyenne, favoriser le lien social et la solidarité sur notre territoire. Cet axe est primordial, il donne du sens à l’affiliation à notre réseau et passe par la formation, l’événementiel, les temps de rencontres, d’accueil des associations, des groupes participatifs avec nos adhérents...

La dimension interne s’inscrit également dans cet axe avec la nécessité d’améliorer les pratiques au sein de l’équipe afin de gagner en efficacité, en transmissions d’informations et de travailler de façon plus transversale à la mise en œuvre du projet associatif. Également en poursuivant la dynamique impulsée par ce renouvellement entre les salariés et les administrateurs.

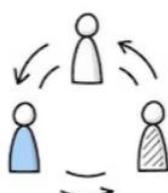
Nos objectifs	Actions	Indicateurs
Harmoniser les pratiques internes pour un accompagnement de qualité	Partager les outils créés par les différents services, mutualiser les contenus. Créer les synergies d’équipe (administrateurs/salariés) pour mieux accueillir les associations affiliées et développer des actions interservices.	Lister les outils mis en commun Formation collective Un fichier à jours des adhérents remis aux administrateurs Une procédure pour l’accueil des nouvelles associations
Renforcer le partage des valeurs et l’engagement de nos adhérents au sein de la fédération	Actualiser et diffuser une charte des valeurs et d’engagement à destination des adhérents	Les administrateurs ont défini une charte de valeurs Toutes les associations reçoivent et signent la charte lors de l’affiliation
Développer l’implication et améliorer l’interconnaissance des associations affiliées	Mettre en place des rencontres régulières entre les adhérents Missionner des administrateurs sur les rencontres des associations affiliées actuelles et futures Créer des synergies entre associations et disposer d’un réel parcours d’accueil de nouvelles associations	Nombre d’associations participantes aux ateliers/rencontres Nombre « d’événements » organisés pour les associations affiliées Participation des administrateurs Identification de mutualisation, synergie créés et affiliations
Renforcer l’accompagnement global des volontaires en service Civique et des jeunes qui s’engagent	Identifier un administrateur référent service civique Se saisir à l’échelle de la fédération de l’engagement des jeunes	Implication des administrateurs dans les rencontres avec les jeunes et/ou les structures d’accueils
Transmettre et faire vivre les prises de position du Centre confédéral	Mieux informer notre réseau des prises de positions nationale Rassembler et créer une prise de parole collective et engagée (plaidoyer, presse, regroupement...)	Evènements et mobilisation Les adhérents se saisissent des positions de la Ligue de l’Enseignement Actions et initiatives générées



AXE STRATÉGIQUE 2 : “ SOUTENIR LES COOPÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES SUR LE TERRITOIRE DÉPARTEMENTAL ”

Sur le territoire, la fédération accompagne, outille et impulse. De part la qualité de ses actions et le réseau d'association affiliée qu'elle accueille, la Ligue 86 est davantage identifiée à l'échelle départementale. L'extension et le maintien de ses partenariats restent tout de même des enjeux clés pour mettre en œuvre son projet. La fédération met un point d'honneur à ne s'engager dans des partenariats qu'après avoir vérifié que les actions envisagées sont conformes à ses valeurs et à l'esprit du présent projet fédéral.

Nos objectifs	Actions	Indicateurs
Renforcer notre accompagnement des collectivités et des acteurs institutionnels	Accompagner les communes sur la prise en compte des temps périscolaires et sur les compétences enfance/jeunesse Être présent au salon des maires Créer un outil de communication à destination des collectivités	Nouvelles sollicitations de collectivités Présence de la fédération aux salons des maires Création d'outils de communications adaptés
Pérenniser des collaborations efficaces et historiques	Travailler de concert avec les autres réseaux de l'Éducation populaire Élaborer des actions en partenariat avec des associations complémentaires de l'école Créer de nouveaux liens avec des établissements locaux / de formation ou éducatifs (ex : IRTS, MFR/CFA...)	Nombre d'actions réalisées avec des asso d'éduc pop et complémentaires de l'École Partenariats maintenus et développés
Appuyer, voire étendre des actions sur le territoire départemental	Étendre l'action de « Lire et Faire lire » à de nouvelles communes Redynamiser et faire mieux connaître les juniors associations	Nouvelles communes partenaires et autres structures Nombre de juniors associations accompagnées
Former les acteurs (partenaires, collectivités, associations, institutions, fédérations...)	Développer les formations en liens avec les besoins sociétaux et de territoires (politiques enfance/jeunes, laïcité, BAFA...)	Nombre de formations Nouveaux partenaires et publics formés
Porter une parole auprès des partenaires/collectivités en tant que mouvement d'idées	Mettre en avant dans nos actions, événements et discours les valeurs et positions de la fédération. Créer des supports de communication adaptés aux différents partenaires, publics pour une meilleure connaissance de notre mouvement. Poursuivre les actions de plaidoyer...)	Les valeurs et les engagements de la Ligue de l'Enseignement sont bien identifiés De nouvelles sollicitations Les administrateurs et l'équipe de salariés font bien culture commune



AXE STRATÉGIQUE 3 : “ CONTRIBUTER À RÉPONDRE AUX ENJEUX D’ÉDUCATION ET CITOYENNETÉ ”

En tant qu’actrice de l’éducation populaire, la Ligue 86 est convaincue de la nécessité d’une coéducation portée par différents acteurs, afin de guider petits et grands dans la construction de leur citoyenneté et faciliter leur adaptation dans un monde en plein changements. Elle œuvre et œuvrera avec volontarisme au service de la lutte contre les discriminations, le harcèlement, en faveur d’une mixité sociale et l’inclusion de toutes et tous. Une attention particulière sera portée aux territoires ruraux plus isolés en accompagnant la mise en œuvre de projets collectifs permettant à chaque enfant, jeune de déployer ses pleines potentialités et d’avoir les outils pour s’engager.

Nos objectifs	Actions	Indicateurs
Créer des actions collectives pour amener les individus/nos publics à s’engager, être acteur de la société	Créer une dynamique autour de la transition écologique Développer des actions en milieu rural (étudier le déploiement d’un « bus éducatif ») Créer des espaces d’implications	Nombre d’interventions Et public sensibilisé Création de nouveaux projets Public ayant exprimé ou pris des initiatives par nos actions Création d’un collectif
Maintenir les synergies avec l’USEP et l’UFOLEP	Accompagner les enseignants à développer des projets Classes découvertes Envisager des actions transverses sur les thématiques sportives-santé-bien-être lutte contre les addictions avec l’USEP-UFOLEP	Nombre de projets classes découvertes Nombre d’interventions collectives scolaire Evaluation qualitative des synergies Ligue-USEP-UFOLEP
Poursuivre et développer les ateliers / formations de sensibilisation liées aux enjeux éducatifs et sociétaux	Construire de nouveaux outils et faire évoluer les contenus existants face aux défis de notre société pour nos différents publics Elargir les lieux d’interventions Œuvrer pour une culture du débat, l’expression des opinions et sensibiliser aux principes des élections et de la démocratie	Nouveaux ateliers/formations proposées Nombre de sollicitations de la fédération Nouvelles structures identifiées



QUELQUES REPÈRES DANS LA LOI...

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 (Art.1)

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. »

Loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État (Art.1&2)

« La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. »

« La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 (Art.11)

« Elle garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. »

Convention relative aux droits de l'enfant 1989 (art. 29 & 31)

« Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :

- a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;
- b) Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies ;
- c) Inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne ;
- d) Préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone ;
- e) Inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel. »

Article 140 de la Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions

« L'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté [...] L'Etat, les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale, les entreprises et les associations contribuent à la réalisation de cet objectif. »



FÉDÉRAT!ON VIENNE

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Ligue de l'Enseignement de la Vienne
18 rue de la brouette du vinaigrier
86000 Poitiers

